Informations de base

2005/0152(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'accord de commerce, de développement et de coopération suite à l'élargissement 2004 de l'Union **Subject** 6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique **Zone géographique** Afrique du Sud	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement	MARTÍNEZ MARTÍNEZ Miguel Angel (PSE)	30/08/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2702	2005-12-20

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Développement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/08/2005	Publication de la proposition législative initiale	COM(2005)0372	Résumé
20/10/2005	Publication de la proposition législative	12075/2005	Résumé
24/10/2005	Vote en commission		Résumé

15/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0328/2005	
01/12/2005	Décision du Parlement	T6-0447/2005	Résumé
01/12/2005	Résultat du vote au parlement		
20/12/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0152(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Note thématique
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 310 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/6/29877

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0328/2005	17/11/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0447/2005	01/12/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	12075/2005	20/10/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2005)0372	12/08/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2006/0166 JO L 057 28.02.2006, p. 0013-0014 Résumé

Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'accord de commerce, de développement et de coopération suite à l'élargissement 2004 de l'Union

2005/0152(AVC) - 01/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant tel quel le rapport de M. Miguel Angel **MARTÍNEZ MARTÍNEZ** (PSE, ES), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve le Protocole additionnel à l'Accord CE/Afrique du Sud sur le commerce, le développement et la coopération suite à l'élargissement.

Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'accord de commerce, de développement et de coopération suite à l'élargissement 2004 de l'Union

2005/0152(AVC) - 12/08/2005 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération conclu entre l'Union et l'Afrique du Sud.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'Accord de développement et de coopération conclu avec l'Afrique du Sud doit être approuvé par la conclusion d'un protocole additionnel à cet Accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique.

Le texte du protocole négocié avec l'Afrique du Sud et signé le 25 juin 2005 à Pretoria est joint à la proposition. Il définit en particulier les adaptations techniques à apporter à l'Accord par suite de l'adhésion des nouvelles parties contractantes, en particulier dans les domaines suivants :

- dispositions institutionnelles : le protocole comprend un certain nombre d'ajustements, rendus nécessaires par l'adhésion des nouveaux États membres et par l'augmentation du nombre de langues officielles ;
- dispositions commerciales : l'Accord prévoit une libéralisation des échanges entre l'Union et l'Afrique du Sud, qui, dans certains cas, ne sont plus soumis qu'à des contingents tarifaires. Le réexamen de ces contingents tarifaires a été fondé sur les courants d'échanges traditionnels entre les nouveaux États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part. Le protocole additionnel les adapte s'il y a lieu;
- règles d'origine : les dispositions multilingues du protocole 1 de l'Accord relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative ont été complétées dans les langues des nouveaux États membres.

Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'accord de commerce, de développement et de coopération suite à l'élargissement 2004 de l'Union

2005/0152(AVC) - 20/10/2005 - Document de base législatif

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud portant sur l'inclusion des 10 nouveaux États membres à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération conclu entre l'Union et l'Afrique du Sud (Doc. Conseil 12075/2005).

À noter que ce texte est conforme, pour l'essentiel, à la proposition initiale (se reporter au résumé du 12/08/2005).

Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'accord de commerce, de développement et de coopération suite à l'élargissement 2004 de l'Union

2005/0152(AVC) - 21/12/2005 - Acte final

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération conclu entre l'Union et l'Afrique du Sud.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'Accord de développement et de coopération conclu avec l'Afrique du Sud doit être approuvé par la conclusion d'un protocole additionnel à cet Accord.

C'est l'objet de la présente décision.

Le texte du protocole UE-Afrique du Sud définit en particulier les adaptations techniques à apporter à l'Accord par suite de l'adhésion des nouvelles parties contractantes, en particulier dans les domaines suivants :

- dispositions institutionnelles : le protocole comprend un certain nombre d'ajustements, rendus nécessaires par l'adhésion des nouveaux États membres et par l'augmentation du nombre de langues officielles ;
- dispositions commerciales : l'Accord prévoit une libéralisation des échanges entre l'Union et l'Afrique du Sud, qui, dans certains cas, ne sont plus soumis qu'à des contingents tarifaires. Le réexamen de ces contingents tarifaires a été fondé sur les courants d'échanges traditionnels entre les nouveaux États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part. Le protocole additionnel les adapte s'il y a lieu;
- règles d'origine : les dispositions multilingues du protocole 1 de l'Accord relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative ont été complétées dans les langues des nouveaux États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entrera en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet aura été accompli.